



Poètes Essayistes Nouvellistes

Concours d'écriture 2010

PRIX ARMAND LUNEL

ARTICLE 1 - OBJET DU CONCOURS

L'Association monégasque du P.E.N. Club organise le **Prix Armand Lunel**. L'objectif est de permettre à ceux qui le souhaitent de faire connaître leur talent d'écrivain.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation est gratuite.

Un seul texte sera accepté par candidat.

Les membres du P.E.N. Club de Monaco ne peuvent en aucun cas participer à ce concours.

ARTICLE 3 - LES ŒUVRES

Les œuvres seront rédigées en langue française. Chaque œuvre doit être inédite. Il s'agira exclusivement d'une œuvre en prose, historique, documentaire ou de fiction.

Le texte devra être envoyé dactylographié sur papier format A4 (en recto seulement) en 3 exemplaires. Il devra comporter au moins 60.000 signes et 75.000 au maximum (lettres, ponctuation, signes et espaces).

Sur une feuille à part, qui rappellera le titre de l'œuvre, le candidat indiquera les mentions suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone.

Les trois exemplaires anonymes seront communiqués au jury.

En cas de constat avéré par le jury de plagiat d'œuvre, ou de parties d'œuvres existantes, les candidats seront immédiatement et irrévocablement éliminés du concours.

Les organisateurs et les membres du Jury déclineront toute responsabilité en cas de recours de tiers concernant le contenu des œuvres. Les candidats subissent seuls les conséquences juridiques de la diffusion de leur texte.

Tout participant autorise le Pen Club à publier son texte dans la revue annuelle du PEN et dans la presse.

Après proclamation des résultats, les manuscrits seront détruits sauf celui du gagnant.

ARTICLE 4 - LE JURY

Le jury est constitué de membres du PEN Club désignés par le Bureau.

Le jury délibère à huis clos. Il ne tient compte que de la valeur littéraire et culturelle des œuvres. Les décisions sont sans appel. Aucune contestation sur les résultats ne sera possible.

ARTICLE 5 - DÉPÔT DES TEXTES

Les œuvres sont à envoyer au

P.E.N. CLUB DE MONACO
Musée d'Anthropologie Préhistorique
Boulevard du Jardin Exotique
MC 98000 MONACO

Avant le 30 septembre 2010

ARTICLE 6 - LAURÉATS

Les gagnants du concours seront désignés par le jury avant le 30 novembre 2010. Ils seront informés par téléphone et courrier. La remise officielle du prix se déroulera avant le 31 décembre 2010.

ARTICLE 7 - PRIX

Un stylo de grande valeur, un bon d'achat de 250 euros (FNAC) et parution du texte dans la revue du P.E.N. Club de Monaco.

Le gagnant ne pourra pas prétendre obtenir la contre-valeur en espèces des prix qui lui seront remis, ni demander l'échange contre d'autres biens ou services de nature équivalente.

Les prix seront remis au cours d'un cocktail auquel le gagnant sera invité à participer.